



## UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

### OBJECTIF(S)

---

- ✓ Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- ✓ Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications.
- ✓ Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.

### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

---

Toute personne ayant à travailler sur un échafaudage de pied et à en réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Cette formation peut être rendue accessible aux publics en situation de handicap. Des aménagements seront adaptés en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'informations.

### PRÉREQUIS

---

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

### DURÉE

---

07H00 (1 jour).

### DÉLAI D'INSCRIPTION

---

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

### NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

---

De 3 à 10 stagiaires.

## PROGRAMME

---

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
  - Signaler les situations dangereuses.
  - Communiquer - Rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage.

## MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

---

Le déroulement de la formation alterne entre parties théoriques et pratiques.

30% à 50% du temps pour la partie théorique.

50% à 70% du temps pour la partie pratique.

La formation doit être le plus possible en lien avec l'activité professionnelle.

Évaluation des compétences théoriques (QCM).

Évaluation des compétences pratiques.

## MOYEN(S) PÉDAGOGIQUE(S)

---

Un formateur pour 3 à 10 stagiaires.

Utilisation d'une zone de travail avec échafaudage fixe préalablement monté.

Diaporama, exposés, vidéos.

## VALIDATION DE LA FORMATION

---

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

Attestation de fin de formation validant les acquis.

## PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

---

La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. (Article R4323-3 du Code du Travail).

Renouvellement recommandé tous les 5 ans.

L'évaluation des acquis lors d'une formation Maintien et Actualisation des Compétences est la même que celle lors d'une formation initiale.

## DOCUMENTS NÉCESSAIRES

---

N/A.

## CONSIGNES PARTICULIÈRES

---

Chaque stagiaire devra se présenter à la formation avec les Équipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaires aux mises en situations pratiques :

- Harnais antichute personnel.
- Chaussures de sécurité.
- Gants de manutention.
- Casque avec jugulaire.
- Longe de maintien et/ou longe avec absorbeur.